

LE PROGRES DU GOLFE

DIRECTEUR: EUDORE COUTURE

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN!

TRIBUNE ELECTORALE

Les articles ou écrits, sous cette rubrique, sont publiés à la demande des candidats ou de leurs agents et sous leur responsabilité exclusive.

POUR LA CANDIDATURE DE M. D'ANJOU POUR LA CANDIDATURE DE M. LAVOIE

Nous croit-on aveugles ?

Monsieur le Directeur:

La candidature de la dernière heure de M. Alfred Lavoie, prétendu candidat fermier, semble bien destinée à jeter de la poudre aux yeux des électeurs de Rimouski. Il faudrait n'avoir eu aucune connaissance de tout ce qui s'est brassé pendant plusieurs semaines pour trouver un candidat qui ferait opposition à celui du parti qui veut fouler dehors le gouvernement néfaste de Meighen et ses acolytes, pour s'y laisser prendre.

Nous avons d'abord eu la fameuse convention présidée par M. Belley, ce flanc-mou qui a accepté d'être ministre à côté du Dr Edwards quand tous les québécois qui se respectent ont refusé depuis 3 ou 4 ans. M. Normand, dont on avait voulu faire la victime alors, s'étant ressaisi en temps, et dégagé de toute acointance avec la petite clique qui avait voulu l'exploiter. Chauveau, de Québec, fait annoncer qu'il viendrait sa sacrifier. Mais la clique sait bien que Chauveau ne recueillera pas 200 votes dans tout le comté, et celui-ci s'efface dès qu'on eut décidé ce pauvre Lavoie à se présenter sous l'étiquette de fermier.

Evidemment la candidature Lavoie n'est qu'un de ces trompe-l'oeil machiné pour faire l'affaire du gouvernement Meighen dans la Province de Québec. Aucun de nous, vrais fermiers, ne s'y laissera prendre.

Qu'est-ce que ça nous dit à nous Crerar et sa bande de l'ouest ? Les gens de l'ouest ont-ils jamais fait l'affaire des Canadiens-français ? Aussi nous voteront pour le parti qui ramènera ceux qui suivent les principes de Laurier et de Gouin. Ceux-là, on les connaît et on sait qu'ils sauront rendre la prospérité au pays, et par conséquent, travailleront dans nos vrais intérêts.

M. Lavoie sait-il que Crerar veut imposer une taxe directe sur chaque arpent de terre du pays, et, comme nous possédons la terre qui nous fait vivre, nous fermiers, payerions alors le plus lourd fardeau des taxes ? Il l'ignore probablement, comme il ignore tout des affaires publiques. Il veut arriver même si sa candidature fait l'affaire du parti Meighen.

Nous ne sommes pas des aveugles, et les candidats fermiers et leur indépendance on sait ce que ça veut dire quand on a lu la fameuse lettre d'un autre candidat fermier, le fameux Boulay.

Nous resterons fidèles à D'Anjou parce que nous voulons débarquer Meighen et qu'il ne faut pas diviser nos forces.

Merci, Monsieur le Directeur,
UN HABITANT.

SANS DOUTE ! Sans DOUTE !

Mont-Joli, 1er décembre 1921.
M. le Directeur,

Monsieur Lavoie, candidat en opposition à notre ancien et futur député M. D'Anjou, s'en vient nous jurer qu'il n'a jamais reçu un sou du gouvernement Meighen, etc, etc, pour la présente élection, sans doute ! Nous savons tous que M. Lavoie n'est pas un naïf, et qu'il n'aurait pas s'exposer à être déqualifié en recevant de la belle argent pour se présenter. Il est tenu d'ignorer d'où viennent ses fonds, et comme de raison, il l'ignore.

C'est pourquoi il ne nous l'a pas dit et ne nous le dira pas.

Il a aussi oublié d'expliquer comment il se fait que tous les chefs conservateurs du comté se sont instinctivement collés à lui.

Non ! non ! M. Lavoie, que vous le vouliez ou non, votre candidature fait l'affaire du gouvernement Meighen et tout le monde s'en aperçoit.

UN ELECTEUR.

Les candidats fermiers

Monsieur le Rédacteur.

Vous me permettez bien d'exprimer mon opinion sur cette candidature, à Rimouski, comme dans presque tous les autres comtés de la province, sur cette avalanche de candidats fermiers ; il y en a de toutes sortes : des fermiers-progressistes, des libéraux-fermiers, des fermiers-protectionnistes, etc.

Dans toutes ces candidatures, savez-vous que l'on ne voit presque pas de véritables cultivateurs. On trouve par exemple, des avocats, des notaires, des agents de toutes espèces de choses, des commerçants de bois, des ouvriers et que sais-je encore, mais des vrais cultivateurs qui peinent du matin au soir, sur leurs fermes, ils sont tellement rares que je n'en connais guère.

Ne pensez-vous pas, comme moi que ce doit être suffisant pour nous faire rire, nous des cultivateurs pour vrais. On voit bien qu'on a besoin de nous autres, mais on est pas aussi naïfs qu'on le pense.

Remarque, aussi, que dans tous les comtés, il y a une lutte, on mentionne même plus de 630 candidats pour 235 sièges. Va-t-il y en avoir des déceptions, un peu.

Vous avez lu, aussi comme moi dans les journaux que le parti Meighen voulait faire la lutte partout ; en effet on peut lire également, et on entend dire couramment par les partisans de Meighen, qu'ils ont des candidats dans tous les comtés.

J'ai lu dans un journal, tout dernièrement, qu'un M. Arthur Lalonde, organisateur en chef du parti conservateur, dans la province, avait fait les déclarations suivantes :

"Dans pratiquement chaque comté de la province de Québec des candidats ont été choisis pour s'opposer au parti libéral et ils ont déjà commencé leur campagne."

"DANS NOMBRE DE CAS, ILS BRIGUENT LES SUFFRAGES SOUS NOTRE ETIQUETTE MAIS DANS D'AUTRES, ILS PREFERENT GARDER LEUR INDEPENDANCE SUR LES QUESTIONS SECONDAIRES TELLES QUE LA CONSCRIPTION. Le point important, cependant, c'est qu'ils appuient le gouvernement Meighen sur les questions financières et du tarif, — de fait ils sont avec le gouvernement Meighen sur les importantes questions du jour."

"Plusieurs peuvent briguer les suffrages à titre de fermiers ou d'indépendants, mais ils sont dans cette lutte POUR BATTRE LES CANDIDATS LIBERAUX et, à ce titre, ILS ONT L'APPUI DU PARTI CONSERVATEUR."

Qu'est-ce que vous pensez de ça ? C'est singulier tout de même.

Pour moi, je suis porté à croire que c'est vrai, ce qu'a déclaré M. Lalonde, car on ne peut toujours pas s'empêcher de constater que les libéraux n'ont placé nulle part des candidats-fermiers, en opposition aux candidats de M. Meighen. On en peut donc conclure que ces soi-disants candidats-fermiers ne sont sur les rangs que pour avancer les affaires de Meighen.

Les libéraux se présentent sous leurs vraies couleurs de libéraux tout court. Ils n'ont pas peur de l'électorat, comme les conservateurs, qui eux—ça saute aux yeux—ne veulent pas se montrer à découvert, dans notre province principalement.

Voyons, mes bons amis, un peu de réflexions et vous en arriverez aux mêmes conclusions que moi, que dans toute cette bouillie-là on veut nous la faire avaler bonne.

Tous ces candidats, qu'ils soient fermiers-progressistes, fermiers-libéraux, fermiers-indépendants, etc, etc, c'est la même chose. S'ils sont élus, l'histoire de 1911 se répètera ; une fois à Ottawa, ils feront comme les poules mouillées élues sous l'étiquette de nationalistes en 1911, en reniant, à la première occasion toutes leurs belles promesses ; s'appliqueront comme des enfants d'écoles, à quatre pattes devant leurs maîtres de l'heure.

Nous étions tous de bonne foi en 1911 ; quels résultats avons-nous ob-

tenus ? Mais à quoi cela a-t-il servi ? La première c'est ce que la grande majorité d'entre nous ne voulait pas le renversement de Laurier, du pouvoir.

Rappelez-vous, comme moi, le soir de la votation de 1911, comme tout le monde, et surtout les chauds nationalistes du temps, étaient consternés. On sentait quelque chose de lourd tomber sur nos épaules. Notre pressentiment ne nous a pas trompé, et nous avons assez chèrement payé l'erreur de cette journée-là.

Je demanderai même à M. Lavoie, notre candidat fermier, si lui-même, le soir de septembre 1911, était bien oyeux.

S'il voulait ouvrir les yeux, il pourrait encore constater—s'il est de bonne foi—qu'il est dans l'erreur, faisant à ceux de ceux qui sont opposés à l'arrivée des libéraux au pouvoir. Ce serait facile pour lui, en regardant les noms et les figures des personnes qui l'ont poussé dans la présente lutte, jusqu'après l'appel nominal, mais que on ne voit plus aujourd'hui pour le suivre.—Je sais, par exemple, qu'il aime autant ça, car il en a honte, et ça pourrait lui faire perdre les quelques votes qu'il va obtenir,—mais ça pourrait servir à le faire revenir dans le chemin qu'il devrait suivre.

L'Hon. M. King, le chef du parti libéral, a toujours suivi Sir Wilfrid Laurier, c'est même un des rares anglais qui lui sont restés fidèles jusqu'à la fin. Aussi dans les derniers jours de sa vie, Sir Wilfrid, le désignait comme son futur remplaçant.

On ne veut pas de Meighen, c'est le cri général, et on a raison ; mais si on ne veut pas de Meighen, pourquoi faire le jeu de ceux qui ont intérêt à le voir revenir à la tête du pays ?

Pourquoi M. Lavoie ne s'est-il pas présenté comme franc libéral ? C'était son droit ; il me semble encore le voir, sur l'estrade lors de la grande assemblée libérale, à laquelle assistait l'Hon. M. Beland, tout rayonnant de joie, de l'honneur qu'il avait d'être là, en aussi bonne compagnie.

Ce revirement tout d'un coup, organisé par ce qu'il y a de plus bleu dans le comté, me laisse des doutes sur ses intentions futures. Aussi, il n'aura pas mon vote, car je ne veux pas être berné comme je l'ai été en 1911. Si jamais j'ai regretté un vote de ma vie, c'est bien celui donné à Boulay en 1911.

Ma femme et deux de mes filles, de même que mes fils et leurs épouses voteront le 6 décembre pour M. D'Anjou, et je vous demande à tous, braves électeurs et électeurs de voter pour M. D'Anjou, afin de déjouer Meighen, qui veut rire de nous autres, en essayant avec autant d'hypocrisie, à capter notre confiance.

Nous n'avons rien à reprocher à M. D'Anjou, et on ne lui reproche rien non plus. Il se présente franchement pour King contre Meighen, par conséquent franchement libéral.

Par son vote, en chambre, il aidera à renverser Meighen, c'est ce que nous voulons.

UN VRAI CULTIVATEUR

Le programme du parti fermier

Le programme du chef du parti fermier, Crerar, est tout à fait opposé à l'intérêt même du cultivateur de notre province. C'est tellement le cas qu'il le comprend lui-même, et l'admet puisqu'il n'a aucune organisation, en vue du vote de mardi, dans la Province de Québec.

L'avez-vous vu tenir des assemblées, dans notre province ? Non, et vous n'en avez pas entendu parler, non plus. Les deux autres chefs Meighen et King, sont venus, eux dans notre province, dans les principales villes, faire des discours, exposer leurs programmes, mais Crerar, pas du tout.

C'est facile à comprendre cela. Son programme est tout à fait opposé, non seulement aux cultivateurs de notre province, mais à sa population entière.

Vous le connaissez son programme. C'est un libre-échangiste à outrance, avec les États-Unis.

Suite en 4e page

Lettre ouverte de M. Alfred Lavoie

Aux électeurs et électrices du comté de Rimouski. Mesdames et Messieurs,

A la Convention des cultivateurs, le 21 novembre, j'ai consenti à briguer les suffrages au nom du parti fermier-progressiste de la Province de Québec en demandant aux nombreux cultivateurs présents de me supporter de toutes leurs forces et de travailler activement à organiser ma campagne électorale dans toutes les paroisses où chacun est établi. J'ai tenu à faire comprendre que nous avions à compter sur nos seules ressources, n'ayant rien à attendre des vieux partis que l'hostilité et même une guerre sans merci, et le mouvement fermier dans notre province, surtout dans notre comté, étant encore assez mal connu par suite du dénigrement qu'en ont fait nos journaux de partis, intéressés à l'étouffer. Ce n'est pas la même chose dans l'Ontario et l'Ouest où le parti de Drury et de Crerar est tout-puissant et tient les rênes du pouvoir, au provincial, de même qu'il arrivera très fort au prochain parlement fédéral.

Après avoir parcouru la plupart des paroisses, j'ai constaté que le sentiment en faveur du parti fermier y est partout très vif chez la très grande majorité des cultivateurs et des fermiers, mais ne s'exprime que très discrètement. Par suite du manque d'organisation, (ce qui est bien compréhensible), on paraît hésiter à se lancer ouvertement dans une lutte active individuelle ou collective en faveur du candidat et du programme de notre parti, et à entreprendre une vigoureuse propagande d'ensemble.

Je viens donc demander avec la plus vive instance à tous les vrais et fidèles amis de la cause agraire-progressiste—hommes, femmes et jeunes filles—dans toutes les villes, villages et paroisses du comté de Rimouski, de s'affirmer clairement, de se joindre, se grouper, s'entendre et s'organiser fortement et avec diligence au cours des trois ou quatre derniers jours qui nous séparent de la votation. Peu importe les vieilles allégeances politiques : oublions, Mesdames et Messieurs, que nous étions auparavant rouges ou bleus, et soyons "fermiers" soyons le fermement. La cause agraire est une cause excellente et populaire, puisque de sa nature elle a pour but et aura pour résultat de favoriser l'agriculture, l'industrie-mère et essentielle de laquelle dépendent toutes les autres, en favorisant un parti et des députés qui travailleront à son développement en connaissance de cause. Mais n'allons pas faire le jeu de ceux qui combattent le programme fermier par intérêt personnel ou politique, en nous désintéressant de ce qui se passe hors de notre maison ou de notre entourage pendant que nos adversaires, prêts à faire feu de tout bois, se démenent et s'organisent tapageusement, pour faire croire que tout le monde est contre les "fermiers".

En deux jours, vous pouvez faire un très rapide travail d'organisation dans vos paroisses respectives. Mettez-vous bien vite à l'œuvre. Il n'y a pas d'argent à faire, c'est vrai, mais il y a la satisfaction de travailler dans l'intérêt d'une cause chère à la majorité. Et enfin, ne manquez pas, confrères et amis, cultivateurs ou non, l'occasion de voter en masse, en faveur de votre humble serviteur. C'est le temps de prouver que le mouvement agraire a quelque force et jouit de la sympathie populaire dans notre comté et que, s'ils le veulent, les cultivateurs du comté de Rimouski peuvent choisir, enfin, un des leurs pour les représenter au Parlement.

ALFRED LAVOIE.

Candidat.

Quelques questions à M. D'Anjou

1.—M. D'Anjou qu'avez-vous à reprocher à M. Alfred Lavoie dans sa conduite passée, publique, politique et privée ?

2.—A-t-il jamais, de près ou de loin, été favorable à la conscription ?

M. ALFRED LAVOIE est le Candidat du Parti FERMIER

Monsieur le Rédacteur,

En ma qualité de délégué et d'assistant à la convention agraire qui a choisi le 21 novembre M. Alfred Lavoie comme candidat fermier-progressiste, je tiens à venir protester contre le mensonge énoncé dans l'article d'Electeur qui a paru dans le dernier Progrès du Golfe. Ce délégué officiel, quoiqu'anonyme, de M. Emmanuel d'Anjou, aurait pu défendre sa cause en recourant à d'autres moyens qu'au mensonge calculé et grossier. S'il voulait rester dans le vrai ou au moins la vraisemblance, nous ne lui en voudrions pas certainement de faire de la médianse, mais nous ne pouvons lui permettre et lui pardonner de travailler à dénigrer son adversaire en recourant à la noire calomnie, comme il l'a fait et comme d'ailleurs tant de partisans de M. D'Anjou font.

"Ce monsieur (Alfred Lavoie), écrit-il, voudrait attacher à sa candidature, le beau, le noble titre de candidat du parti fermier, quand en réalité il est le véritable candidat du gouvernement Meighen."

D'après Electeur, M. Alfred Lavoie n'est rien autre qu'un candidat bleu, poussé et choisi par les bleus.

C'est une fausseté que je tiens à dénoncer au nom de tous les supporters de M. Alfred Lavoie. La tactique de nos adversaires est lâche et basse. Sachant l'impopularité manifestée du gouvernement Meighen en notre comté comme dans les autres comtés de cette province, M. D'Anjou, par son Electeur, n'a pas autre chose à dire contre son adversaire qu'il est le candidat du gouvernement Meighen. C'est facile à dire et c'est supposé produire un effet foudroyant. Mais, je le répète, ce n'est pas vrai. C'est une fausseté. C'est un mensonge comme seuls ont l'audace d'en faire les candidats et politiciens prêts à tout dire et à tout faire pour sauver leur peau. Je vais le prouver.

Alfred Lavoie a toujours été, avant la formation d'un parti fermier québécois, un FRANC LIBERAL, jouissant de la confiance et de l'estime des chefs libéraux du comté, y compris M. Tessier, député à la Chambre provinciale, et de tous les maires du comté, y compris M. Tessier, maire de la paroisse de Rimouski, et préfet du Conseil de Comté dont M. Lavoie est depuis de nombreuses années secrétaire-trésorier. Le parti fermier s'étant organisé dans notre province, M. Lavoie n'est pas le seul digne cultivateur qui ait décidé de le suivre. Aussi, à la convention organisée par le Comité central du parti Agraire de Québec, dont le siège est à Montréal (rue Williams), il y avait foule de cultivateurs autour d'un parti que de l'autre, c. à d. libéraux et conservateurs, et de toutes les paroisses. Les délégués, au nombre desquels je me trouvais, choisirent à l'unanimité M. Alfred Lavoie, qui accepta de marcher non comme bleu, non comme rouge, mais

Non JAMAIS, NI AUTREFOIS, NI AUJOURD'HUI, NI DEMAIN.

3.—N'a-t-il pas toujours été avant et depuis 1911 un FERVENT LIBERAL, et reconnu comme tel ? TOUJOURS.

4.—Quand, où et par qui a-t-il été choisi candidat dans la présente lutte ?

A Rimouski, le 21 novembre, PAR LES CULTIVATEURS du comté de Rimouski, CONVOQUES en convention par LE COMITÉ CENTRAL DU PARTI FERMIER DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

Maintenant, M. D'Anjou, lisez bien l'affidavit de M. Alfred Lavoie. Où vous êtes sérieux ou vous ne l'êtes pas, quand vous soutenez que votre adversaire est le candidat du gouvernement Meighen. Si vous êtes sincère et sérieux, faites-le arrêter immédiatement comme PARJURE et prouvez qu'il est un PARJURE. Sinon, si vous n'avez pas le courage de le faire arrêter, vous n'êtes qu'un ignoble farceur, et un menteur public, et vous passerez avec raison pour ce que vous êtes : UN VIL ET LACHE CALOMNIATEUR !

Un partisan du candidat fermier.

CE QUE DISAIT M. D'ANJOU LE 19 MAI 1920 A LA CHAMBRE DES COMMUNES

"Je n'ai pas mission de défendre les Cultivateurs", s'écriait-il.

"JE NE SUIS PAS CULTIVATEURS MOI-MEME ; JE N'AI PAS MISSION DE DÉFENDRE LES CULTIVATEURS DANS CETTE CHAMBRE ; LE GROUPE IMPORTANT DE CULTIVATEURS QU'IL Y A ICI EST CAPABLE DE SE DÉFENDRE LUI-MEME."

Ces paroles sont de M. Emmanuel D'ANJOU qui les prononçait à la Chambre des Communes le 19 mai 1920. Elles sont rapportées dans le journal officiel des Débats connu sous le nom de Hansard.

Ce n'est donc pas sur M. D'Anjou que les cultivateurs doivent et peuvent compter pour les protéger et défendre leurs intérêts au Parlement, puisqu'il avouait lui-même que, n'étant pas cultivateur, il n'avait pas mission de les défendre et qu'il appartenait aux députés cultivateurs de se défendre eux-mêmes. Quel superbe dés-intéressement.

Amis cultivateurs, puisque M. D'Anjou ne se reconnaît pas la mission de nous défendre à la Chambre quand nous sommes attaqués, quand nos intérêts sont menacés, élistons donc le 6 décembre, un homme qui sera chargé et ne rougira pas de cette noble mission, un des nôtres cultivateur comme nous, ALFRED LAVOIE, le candidat du parti fermier choisi par une convention en règle, qui saura nous représenter dignement et fidèlement, et qui ne nous reniera pas, lui, quand il sera à Ottawa.

Cultivateur.

comme FERMIER ! Son bulletin de présentation fut signé immédiatement sur les lieux. En quoi, les conservateurs ont-ils été, directement ou indirectement, mêlés à l'organisation de cette convention de fermiers et au choix de cette candidature d'un cultivateur LIBERAL ? Qu'est-ce que Meighen et ses suivants ont eu affaire là-dedans ? Non, M. Lavoie n'est pas le candidat du gouvernement Meighen, mais le candidat du parti Fermier, unanimement désigné et choisi par une convention régulière des Fermiers agriculteurs du comté de Rimouski. M. D'Anjou en peut-il dire autant pour lui-même comme candidat libéral ou du parti libéral ? Libéraux qui protestent ouvertement ou intérieurement contre l'entêtement de M. D'Anjou à refuser de se soumettre au choix d'une Convention régulière, réfléchissez et jugez. Voyez comment ce monsieur se croit permis d'imposer sa personne aux électeurs libéraux du comté. Prétend-il avoir le monopole de la députation libérale du comté de Rimouski ? Prétend-il être le seul digne du titre de candidat et de député libéral ? Tenez, voulez-vous un bon moyen, une excellente occasion de vous délivrer de cet intrus qui s'est imposé, s'impose et s'imposera toujours ? Le moyen et l'occasion s'offrent à vous le 6 décembre. Votez pour un brave et intelligent fermier, qui, avant d'être fermier (en politique), était un des vôtres, un honnête libéral, dont vous étiez fiers et satisfaits. Ce fermier, comme il l'a clairement expliqué dans son Manifeste aux citoyens de Rimouski, sera l'homme et le député de tout le monde sans distinction de classes et de paroisses. Il parlera peut-être moins longtemps à la Chambre que M. D'Anjou, mais il ne commettra pas ses écarts de langage, et puis il votera intelligemment suivant sa conscience. Quand il aura à parler, il dira des choses sensées. Cet habitant, qui parle anglais et français, s'y connaît en affaires et en politique. Il ne cherche pas dans la politique un moyen de vivre, mais de servir les intérêts de son comté et la cause agricole. Il n'aura pas besoin de distribuer les poignées de mains et de prodiguer les saluts à tous les passants pour prouver qu'il reconnaît et qu'il aime ses électeurs et qu'il leur est entièrement et sincèrement dévoué.

XX...

Sacré-Coeur

FEU PASCAL PINEAU

Lundi dernier, le 28 novembre, ont eu lieu en notre église paroissiale les funérailles de notre regretté concitoyen, feu Pascal Pineau, au milieu d'un nombre considérable de parents et d'amis.

Le deuil était conduit par les fils et filles du défunt, ainsi que son frère, M. Edouard Pineau, ses neveux, MM. Zénon Pineau, de Parent; Albert, Désiré et Louis Fillion, de Matane, et autres.

Le service a été chanté par Mgr Carboneau, de l'Évêché, assisté des Révds MM. Edouard Chénard et Wilfrid Dionne, comme diacre et sous-diacre. Les messes aux autels latéraux furent dites par les Révds MM. Geo. Dionne et J. Bouchard, du Séminaire.

MM. Joseph Parent, Joseph Roy, Honoré Dionne et Ovide Côté étaient les porteurs du corps.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Louis Raymond, Hypolite Michaud, Arthur Lavoie et Salomon Lavoie.

Nous avons remarqué à l'orgue, M. le notaire Ls de G. Belzile, organisiste à la cathédrale de Rimouski, le Rév. J. M. Roussel, directeur du chœur de chant au Séminaire de Rimouski, qui a bien voulu prêter son concours au maître-chanteur, M. Alph. Turcotte.

Offrandes de Messes

Un trentain par la famille; M. et Mme Louis Briand, Bic; M. et Mme Aurèle Gamache, Bic; M. et Mme Zénon Pineau, de Parent, Qué; La famille J. B. Rouleau, Mme Charrier, Riv-du-Loup; Mlle Lucette Cadotte, Mlles B. et F. Gaudette, de Montréal.

Bouquets spirituels

Mlle Bergeron, M. et Mme Alp. Lavoie, Edmundston, N.B.; Mme A. A. Nicole, de St-Simon; M. et Mme Jean Pineau, de Parent, Qué; M. et Mme Amédée Caron, M. et Mme Abraham Lepage, les familles J. Syl-

vain Lavoie, St-Anaclet; Zénon Lavoie, Mme Eusèbe Tardif, Montréal; Joseph Gendron, Edouard Pineau, Joseph Parent, Anthime Parent, Jules Langis, Honoré Dionne, Louis Raymond, Trois-Pistoles; Ulric Pineau, de Montréal.

Sympathies

Les dames Ursulines et les élèves, de Rimouski, Rév. Sr Emery, Hôpital Notre-Dame de Montréal; M. Jos. Pineau, de Sayabec; M. Alp. Pineau, marchand de Rimouski; Mlle Belzile, de St-Fabien.

REMERCIEMENTS

La famille Pascal Pineau, de N.-D. du Sacré-Coeur, remercie tous ceux qui lui ont témoigné des sympathies à l'occasion de la mort de son regretté chef.

TRIBUNE LIBRE

Monsieur le Rédacteur,

Après avoir pris lecture du "Progrès" en date du 11 novembre dernier, je ne puis laisser passer sous silence cet article signé par : Une électricité indépendante; je ne puis souffrir qu'on traite sur un pied d'égalité les deux candidats qui briguent nos suffrages aujourd'hui; car pour moi ces deux hommes ne sont pas à comparer.

Suivez notre ancien député, monsieur Boulay, de 1911 à 1917, et vous trouverez que cet homme a très bien rempli son rôle à Ottawa, qu'il a contribué à faire connaître davantage le beau comté de Matane, qu'il a eu l'honneur de représenter dans le temps.

Monsieur Boulay nous a obtenu foule de choses qu'il me serait trop long d'énumérer ici, mais que vous connaissez toutes, mes soeurs, aussi bien que moi. M. Boulay a obtenu de l'argent pour notre comté, comme nous n'en avions jamais eu auparavant.

Lorsqu'il s'est agi de défendre nos droits, chaque fois que la race fran-

çaise a été attaquée, notre vaillant tribun était là pour nous défendre. Prenez les "Débats" de 1911 à 1917 et vous y trouverez de nombreux et magnifiques discours qu'il a prononcés.

Lorsqu'à eu lieu l'élection de 1917, j'ai constaté que les électeurs, tellement montés contre la conscription, avaient voté, non pas contre notre ancien député, monsieur Boulay, mais contre Borden qu'on voulait à tout prix écraser; mais dans la suite, ces électeurs l'ont vivement regretté, lorsqu'ils se sont rendu compte de cette nullité qu'ils avaient placée à Ottawa.

Allons, mes soeurs, montrez que la reconnaissance se trouve non-seulement chez l'homme mais surtout dans le cœur d'une femme et j'espère que vous nous le prouverez, le jour du scrutin, en réélisant monsieur Boulay et qu'on puisse se dire: maintenant nous aurons parmi tous les députés qui figureront à Ottawa un homme qui saura comme par le passé nous défendre et nous faire connaître davantage par nos voisins.

Une électricité du Comté de Matane.

VACANCES D'HIVER

L'époque des voyages d'hiver est à nos portes. Si vous désirez donner suite à vos projets de voyages d'étude, de santé, ou de récréation, consultez-nous. Nous vous les faciliterons considérablement et l'organisation universelle du chemin de fer Pacifique Canadien en assurera le confort. Renseignements disponibles pour croisières attrayantes aux Bermudes, Indes Occidentales, zone du Canal Panama, La Havane, la Méditerranée, l'Amérique du Sud. Voyages intéressants pour l'Europe, la Californie, la Floride, l'Ouest Canadien, la Côte du Pacifique, le Japon, la Chine, l'Australie, etc.

Venez, téléphonez ou écrivez à Charles A. Langevin, agent du trafic-voyageurs, 30 rue St-Jean et gare du Palais, tél. 93 et 626. Représentant toutes les lignes de navigation circulant entre l'Amérique et l'Europe.

TRIBUNE LIBRE



Quelle sera la destinée du Canada?

Laisserons-nous par suite de l'abolition du tarif, comme le proposent Crerar et King, le développement du Canada s'effectuer sous la domination chaque jour plus étroite des États-Unis, sous leur emprise financière grandissante, et, comme conséquence, sous leur domination politique?

—OU—

La destinée du Canada sera-t-elle celle d'une nation libre et grande, dans le groupe des nations de l'Empire britannique, développant ses richesses naturelles infinies, faites de rivières, de mines, de chutes d'eau, de forêts, et cultivant les millions d'acres de terre fertile, compris dans son territoire? Son développement dépassera-t-il celui de toutes les autres nations?

Ses usines, ses manufactures transformeront-elles ses minerais, ses matières premières en machines-outils, en produits fabriqués pour son marché national et pour l'exportation, au bénéfice de son peuple?

Le Canada constituera-t-il une nation au sein de l'Empire britannique, disposant d'un ensemble économique complet, ses voies ferrées, permettant le transport de ses produits à l'intérieur et ses navires marchands sillonnant toutes les mers?

Maintiendra-t-il son intégrité au sein de l'Empire et protégera-t-il ses fermes et ses usines contre la concurrence étrangère?

SI TELLE DOIT ETRE LA DESTINEE DU CANADA, ALORS LE CANADA A BESOIN DE MEIGHEN.

Le 6 décembre, le Canada devra une fois de plus protéger ses fermes, ses manufactures et ses ouvriers contre la dangereuse théorie du libre-échange. Il devra soutenir son tarif protecteur raisonnable, son entité nationale et maintenir les liens qui l'attachent à l'Empire.

Le 6 décembre, le Canada devra déclarer d'une voix ferme qu'il n'entend pas tolérer les fausses théories des visionnaires du libre-échange ni des chefs de groupes qui tendent ni plus ni moins à sa destruction économique.

Le 6 décembre, le Canada devra démontrer au monde entier de façon non équivoque sa détermination de faire en sorte que le Canada soit aux Canadiens.

Le 6 décembre, la destinée du Canada sera en jeu.

Le Canada a besoin de Meighen

Le comité de publicité du parti national-libéral-conservateur

Province de Québec,
District de Gaspé,
Comté de Bonaventure,
Municipalité de New-Carlisle.

AVIS

Aux Electeurs municipaux de la Municipalité de New-Carlisle.

Avis public est par les présentes par le soussigné, G. M. Kempffer, secrétaire-trésorier de la municipalité de New-Carlisle, qu'à une assemblée générale du conseil municipal de la dite municipalité, tenue à l'hôtel de Ville à New-Carlisle lundi le vingt-et-unième jour de novembre, 1921, le dit conseil a adopté le RÈGLEMENT suivant :

Qu'il soit ordonné et statué par règlement du conseil municipal de la municipalité de New-Carlisle, comme suit :

Le Règlement Prohibitif maintenant en force dans les limites de la municipalité de New-Carlisle, et se lisant comme suit : "La vente des liqueurs éniivrantes et l'émission des licences en conséquence, sont, par le présent règlement, prohibées dans la municipalité de New-Carlisle, en vertu et en exécution de la section quinziesme, du chapitre cinquième, du titre quatrième, des Statuts Refondus de Québec, 1909". EST PAR LE PRESENT RÈGLEMENT ANNULÉ.

ET IL est de plus ordonné par le dit conseil que ce présent règlement annulant le dit règlement prohibitif soit soumis aux électeurs municipaux de la dite municipalité pour leur approbation ou désapprobation, le tout suivant la loi.

PAR CONSÉQUENT une assemblée des électeurs municipaux de la municipalité de New-Carlisle aura lieu, à New-Carlisle, le vingtième jour de décembre, mil neuf cent vingt et un, à dix heures de

l'avant-midi, à la salle municipale (Hôtel de Ville), aux fins de tenir un bureau de votation au scrutin, dans le but de décider, si le règlement adopté tel qu'il apparaît ci-dessus par le dit conseil doit être approuvé ou désapprouvé par les dits électeurs municipaux de cette municipalité.

Donné à New-Carlisle, le 23ième jour de novembre, 1921.

G. M. KEMPFFER,
Secrétaire-Trésorier.

Municipalité de New-Carlisle.

34-4fs.

Province de Québec

District de Rimouski

No. 7532

COUR SUPERIEURE

Dame Ulpidie C. Marceau, Vve de

feu A. C. Landry en son vivant commerçant du village de Mont-Joli, district de Rimouski,

Demanderesse,

vs

Frank Dubé, agent de l'endroit appelé St-Moise, district de Rimouski.

Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.

Rimouski, 21 novembre, 1921.

E. Auguste Côté, P.C.S.

Asselin & Simard,

Procès, dem.

PERDU

Un petit chien blanc taché noir, répondant au nom de bijou. Généreuse récompense à qui le remettra au propriétaire Mlle Catherine Martin, où à l'imprimerie de Rimouski.

A VENDRE

Une automobile McLaughlin, cinq passagers, pour le prix de \$250.00. S'adresser à EUSTACHE COTE, Rimouski-Quai.

Canada,
Province de Québec
District de Gaspé,
Co. Bonaventure.
No. 2458.

COUR DE CIRCUIT
Edmond Huard, fils Bruno, de Paspébiac, Comté de Bonaventure, District de Gaspé,

Demandeur,

vs

Guillaume Leblanc, fils Bruno, ci-devant de Paspébiac, et aujourd'hui de Waterville, Maine,

Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.

New-Carlisle, le 28 novembre 1921.

T. A. Blanchet,

Greffier Cour de Circuit.

FERD. SANTERRE
MANUFACTURIER
RIMOUSKI

BOIS DE COLOMBIE

Nous avons reçus un assortiment complet de bois de Colombie.

Bois pour fini intérieur de 7/16" et 11/16" d'épaisseur par 3" de largeur.

Bois à plancher, moulures, chambranes, etc.

Plaquer en feuilles de 24 x 84.

Portes intérieures et extérieures de toutes dimensions, colonnes sans bases et avec base. Ouvertures en ipn et épinette de première qualité. Chêne pour fini et pour plancher.

Tout ce qu'il faut pour finir une maison de première classe.

Prix défiant toute compétition.

FERD. SANTERRE
RIMOUSKI.

Assure-vous dans la
MANUFACTURERS LIFE

AU BON MARCHÉ

Spécialité

ÉPICERIES de premier choix, Bonbons de toutes les qualités, Pommes et oranges, Légumes de toutes sortes, Raisin, Mélanges, Biscuits, Etc

J. A. GARNEAU, MARCHAND GENERAL

Rue St-Germain, Rimouski.

NOUS OFFRONS (sous réserve de vente antérieure)

\$3,609,200.00

Obligations **7%** 1ère Hypothèque

Canada Steamship Lines Limited

Solde d'une émission totale de \$6,000,000.00, et remboursables en séries les 1ers septembre, de 1922 à 1931

Coupsures: \$100. \$500. \$1000. et \$5000

Prix: le pair et intérêts courus,

Capital et intérêts payables semestriellement le 1er mars et le 1er septembre de chaque année aux succursales de la Banque de Montréal, à Montréal, Toronto et Québec, et à toutes les succursales au Canada de la Banque Provinciale et de la Banque Nationale.

1er sept. 1924,	\$ 64,500.00	1er sept. 1928	\$408,000.00
1er sept. 1925,	408,000.00	1er sept. 1929,	408,000.00
1er sept. 1926,	408,000.00	1er sept. 1930,	261,500.00
1er sept. 1927,	408,000.00	1er sept. 1931,	943,200.00

Les obligations peuvent être enregistrées quant au principal seulement, au bureau du Royal Trust Company, à Montréal.
FIDUCIAIRES: Le Royal Trust Company et La Société d'Administration Générale
OPINION LEGALE: Aimé Geoffrion, C.R.

ACTIF DE LA COMPAGNIE

comprenant: navires, quais, chantiers maritimes et ateliers de réparations:

\$41,870,848.05

La flotte est composée comme suit:

Navires à passagers	30
Navires pour le fret	47
Navires divers	16
Paquebots transatlantiques	8
	101

RÉCETTES DES CINQ ANNÉES

	Brutes	Nettes
1916.....	\$12,122,128.61	\$3,976,748.28
1917.....	13,533,815.94	3,937,990.65
1918.....	14,094,393.08	4,256,016.39
1919.....	15,240,414.09	4,468,910.01
1920.....	20,248,611.92	3,963,874.21
	\$75,239,363.64	\$20,603,539.54

soit, pour cinq ans, une moyenne annuelle de \$4,120,707.90.

L'intérêt des obligations actuellement en circulation, y compris l'intérêt des obligations de la présente émission, sera de \$695,843.86 par année. Les recettes de ces cinq dernières années ressortent, en moyenne, à six fois cette somme.

Nous considérons que ces obligations constituent un placement d'utilité publique de la plus haute valeur. Elles sont non seulement protégées amplement par l'actif et les recettes, excédant de beaucoup les exigences des obligations consolidées de la Compagnie, mais leur émission en séries constitue une garantie dont la valeur augmente à mesure que les versements deviennent dus et sont payés.

Nous recommandons ces obligations et serons heureux de vous adresser le prospectus détaillé et toute autre information sur demande.

CREDIT CANADIEN

99, St-Jacques, Montréal.
Main 2926.

JOHNSON & WARD

171, St-Jacques.
Main 7140.

McCUAIG BROS & CO.

83, Notre-Dame Ouest. Main 8170.

La CORPORATION des OBLIGATIONS MUNICIPALES, Ltée

7, Place d'Armes, Montréal. Main 1824.
116, Côte de la Montagne. Québec 6932.

Les déclarations qui précèdent ont été obtenues de sources exactes et autorisées, et quoique non garanties, nous les considérons exactes.

DISTILLERIES CLANDESTINES

Elles fleurissent aux Etats-Unis parce que la loi de prohibition ne peut les empêcher malgré tous les efforts du gouvernement

Un des pires aspects de la faillite de la prohibition aux Etats-Unis est la fabrication clandestine de l'alcool, ce qu'on appelle là-bas le "bootlegging". Il était inévitable qu'avec une loi aussi sévère que la loi Volstead, cette fabrication clandestine ne se mit à fleurir partout.

Dans un article qu'il a écrit pour le "Collier's" en juillet dernier, M. Samuel Hopkins Adams, l'apôtre de la prohibition aux Etats-Unis, se pose cette question:

"Si la loi, après deux ans, a si peu d'effet contre les violations ouvertes commises par le bar, que peut-on attendre d'elle dans le domaine sombre de la fabrication clandestine?"

"Tout le monde sait, continue-t-il, que la fabrication, l'importation, le transport et la vente de la boisson se font en commerce réglé dans plusieurs parties du pays. Sans avoir fait d'enquête spéciale et simplement en tenant mes oreilles ouvertes aux conversations entendues par hasard, je sais où je puis me procurer du vermouth fabriqué dans telle ville, du gin fabriqué dans telle et telle autre, du vin américain ou étranger; pour le whisky je puis en acheter de presque toutes les marques connues à des prix qui varient de \$5 à Pittsburgh à \$15 à Milwaukee; si je préfère le Scotch je puis de temps à autre m'approvisionner à une des excellentes et constantes sources qui coulent à la frontière canadienne. Le commerce florissant des petits alambics et les expositions en magasin de houblons, de malts et d'appareils à embouteiller sont une preuve de l'immensité toujours grandissante de la fabrication domestique de la bière. Il y a des magasins qui font ouvertement le commerce exclusif d'appareils pour brasserie domestique.

"Il faut aussi tenir compte du vivant commerce de vins médicamenteux, de remèdes à forte proportion d'alcool, de "grape juice" qui sur ses bouteilles exhibe, en légendes gaillardes, l'avertissement que mettre un raisin dans une bouteille, ce qui causerait de la fermentation constitue une infraction à la loi. Il faut une forte dose d'optimisme pour espérer que la loi sera bientôt mise en vigueur dans ces départements du commerce des alcools."

"De tout temps le commerce de l'alcool et des vins a été l'objet de la contrebande, mais dans ces temps, celle-ci n'avait pour but que de frauder le fisc. Aujourd'hui, la contrebande dans la fabrication et le commerce, le "bootlegging" a pour but la production en vue de la consommation d'un article déclaré défendu par la loi sous toutes ses formes, hors de rares exceptions prévues.

C'est une situation intolérable pour tous les partisans de la prohibition et pour le gouvernement qui l'a mise dans ses statuts. C'est une situation dangereuse pour le consommateur, parce que les boissons ainsi fabriquées ont causé et causent encore des accidents graves et souvent mortels.

Mal physique et mal moral, voilà deux des résultats inévitables de la prohibition, telle qu'on la comprend aux Etats-Unis, puisque toute la machine gouvernementale est manifestement incapable de les prévenir.

CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE

Les membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions pour l'année 1921 sont priés de venir payer au plus tôt chez le soussigné ALPHONSE PARE, percepteur, Rimouski.

PACIFIQUE CANADIEN

LE SERVICE INSURPASSABLE ENTRE QUEBEC ET MONTREAL

Départs de Québec (Gare du Palais)
9.00 a.m.—Dim. exc.— (Montréal)
Gare Viger 3.30 p.m.)
1.30 p.m.—Quotidien.— (Montréal)
Gare Windsor 6.30 p.m.)
4.40 p.m.—Dim. exc.— (Montréal)
Gare Viger 9.40 p.m.)
11.45 p.m.—Quotidien.— (Montréal)
Gare Viger 6.40 a.m. et Gare Windsor 7.05 a.m.)

Arrivées à Québec (Gare du Palais)
6.30 a.m.—Quotidien.— (De Montréal)
Gare Windsor 11.20 p.m. et de Gare Viger 11.45 p.m.)
2.00 p.m.—Quotidien.— (De Montréal)
Gare Windsor 9.00 a.m.)
3.40 p.m.—Dim. exc.— (De Montréal)
Gare Viger 9.45 a.m.)
10.15 p.m.—Dim. exc.— (De Montréal)
Gare Viger 5.00 p.m.)

Renseignements supplémentaires sur demande aux bureaux des billets; 30 rue St-Jean, tel. 93; Château Frontenac, tel. 1840; Gare du Palais, tel. 663.

C. A. LANGEVIN, agent du Trafic-Voyageurs. Représentant toutes les compagnies de navigation circulant entre l'Amérique et l'Europe.

Agence de Voyages

Arthur S. LAWSON
Pointe-au-Père

Passages par navire à vapeur pour l'Europe

Billets émis pour toutes les Lignes Transatlantiques. Ports d'embarquement: Montréal, Québec, Halifax, St. John, New-York, Pointe-au-Père. Votre patronage respectueusement sollicité.

Province de Québec, District de Rimouski
No. 7498

COUR SUPERIEURE

The Quebec Potato Products Co., corps politique et incorporé suivant les lois de la Province de Québec ayant son principal bureau d'affaires au village de Mont-Joli, district de Rimouski, Demandeur.

Georges Dufour, cultivateur de la paroisse de Ste-Luce, district de Rimouski, Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.

E. Auguste Côté, P.C.S.

Garon & Jessop, Procès. du dem. Rimouski, ce 18 novembre 1921.

HOTEL DERY

Valmore Dery, Prop.

Chambres et pension de première classe
Salon de barbière à même l'hôtel
Avenue de l'Évêché - Rimouski.
Tél. National.

A V I S

Sachez tous, par ces présentes, que je ne me rends nullement responsable des dettes que pourront faire chacun des membres de ma famille, à moins d'une autorisation écrite de ma main. JOSEPH LEFRANÇOIS, fils Paul, cultivateur, Ste-Félicité. 2fs.

CARTES D'AFFAIRES

Avocats

Asselin, Asselin & Simard
AVOCATS.—Rue de la Station, Rimouski, P. Q.—L. N. Asselin, C.R.—R. E. Asselin, L.L.L.—Gérard Simard, L.L.L.

SASSEVILLE & GAGNON
AVOCATS.—Avenue de la Cathédrale, Rimouski.—Téléphone 102.—Elzéar Sasseville, L.L.L.—P. Emile Gagnon, L.L.L.

GARON & JESSOP

AVOCATS — BUREAUX VOISINS DE CHEZ M. ADELARD RIXOU, MARCHÉ COMMERCIAL, RUE DE LA STATION, A. P. Garon, C. R. J. Jessop, L.L.B.

Aug. W. Tessier, C.R., M.P.P. Percival Casgrain, L.L.B.

TESSIER & CASGRAIN
AVOCATS - BARRISTERS
Bureau: Édifice de la Banque Nationale RIMOUSKI, P. Q.

Notaires

L. de G. BELZILE, L.L.B., NOTAIRE, Édifice de la Banque Nationale, Avenue de la Cathédrale, Rimouski.

J.-EUD. COUTURE, L.L.L., NOTAIRE PUBLIC.—Commissaire de la Cour Supérieure.—Coin des rues de l'Évêché et St-Edmond, Rimouski.—Tél. 168.

Médecins

Dr L. J. MOREAULT
ex-interne de la Maternité et de l'Hôtel-Dieu de Québec.—MEDECIN-CHIRURGIEN.—Bureau: Avenue de la Cathédrale.

DR Z. VEZINA

Ex-Elève des Hôpitaux de Paris. Médecin à l'Hôpital de Fraserville. Spécialité —

Maladies des yeux, oreilles, nez, gorge. Bureau: 165 rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, Qué. Tél. Kamouraska 325.

Heures de bureau: 10hrs à 11.30 a. m. 2hrs à 5 hrs p. m. 7hrs à 8 hrs p. m.

DR. L. T. LAVOIE

Chirurgien Dentiste

B. P. 127. RIMOUSKI

Heures de bureau: 9 h. a. m. à 6 h. p. m.

PIERRE LEVESQUE

— ARCHITECTE —

Architecte des nouveaux édifices du Séminaire de Rimouski.

Bureaux: 115 St Jean, Québec.

OSCAR BEAULÉ

ARCHITECTE A.A.P.Q.

21 rue d'Aiguillon - Québec
Ancien bureau René P. LeMay

CAMILLE ROSS

— COMPTABLE —
Elève de WALTON SCHOOL OF ACCOUNTANCY

Auditions municipales et commerciales. — Organisation de systèmes de comptabilité appropriés à tous genres d'affaires. — Collection de comptes. — Fait également le commerce de bois. RIMOUSKI, P. Q.

DENTISTE PINAULT

Toujours à votre disposition pour traiter vos dents. Travaux de première qualité. Satisfaction garantie et prix raisonnables. 2602 Ste-Catherine Est, Mais. Tél. Lass. 2709 - MONTREAL.

DR R. BELANGER

Médecin Chirurgien

a ouvert son bureau à Rimouski, chez M. JOSEPH LEPAGE, charbon, rue du marché. Consultation à toutes heures.

A RIVIÈRE DU LOUP

Docteur Antonio Paradis

— Médecin-chirurgien —

Ex-élève en chirurgie des hôpitaux de New-York et de Philadelphie. Chirurgie générale. Rayon X.

Dr. J. M. GUEVIN

Médecin Vétérinaire

HOTEL ST-LOUIS RIMOUSKI.

Toutes les maladies chez les animaux sont traitées avec le plus grand soin par les procédés les plus récents.

Brousseau & Groleau

Comptables Licenciés

Syndics Autorisés
Comptabilité de toutes sortes
Organisation de Compagnies ou autre
Auditions Municipales
Faillites ou Liquidations.

111 Rue St-Joseph - QUEBEC.

R. Ernest Lefavre, L.L.C., C.C.A. J. Art. Gagnon

LEFAIVRE & GAGNON

SYNDICS AUTORISÉS

AUDITEURS & LIQUIDATEURS DE FAILLITES

147, Côte de la Montagne QUEBEC. (Édifice Bossé)

Représentant pour le district: CAMILLE ROSS - RIMOUSKI, P. Q.

POSTE DE FORGERON

Poste de forgeron à vendre. Très bien bâti sur la rue principale à 5 minutes de l'église et à un mille de la station. Avec boutique bien outillée et bonne clientèle. Le tout en bon ordre et à vendre à de bonnes conditions. En vente, pour raison de santé du propriétaire. Pour plus amples informations s'adresser sur les lieux, au propriétaire, J. A. GAGNE, St-Anaulet. 30—7fs.



LIVRE sur les Maladies des Chiens et comment on les nourrit. Envoi gratis par l'auteur à votre adresse. H. CLAY-CLOVER Co. Inc. 118 West 31st Street New-York, U.S.A.

BON BABBITT à vendre à L'IMPRIMERIE GENERALE de Rimouski.

Assurez-vous de préférence dans la MANUFACTURERS LIFE

ALPH. GAMACHE

PLOMBIER, FERBLANTIER ET ELECTRICIEN

Représentant "Delco Light"

Spécialité: Appareil de chauffage à eau chaude, air chaud ou vapeur. Avenue de la Cathédrale RIMOUSKI

MACDONALD'S

Cut Brier

Une plus grande quantité de Tabac pour la valeur.

Paquets 15c
1/2 lb. Boite 85c



Le Tabac avec un cœur

Pour la candidature de M. D'ANJOU

LE PROGRAMME DU PARTI FERMIER

Suite de la page

C'est un programme qui paraît alléchant, à première vue, mais si on y réfléchit un peu, on voit clair comme le jour, au travers, de ce programme de libre-échangiste.

Echanger librement, sans payer de douane, nos produits avec nos voisins, c'est ça le libre-échange.

Or, qui a intérêt à faire ces échanges? Nous, de la province de Québec, ou la population d'Ontario et de l'Ouest?

L'Ouest a besoin, lui, du libre-échange; ce sont des provinces totalement productrices de grain. On les appelle le grenier du Canada. Du blé, il y en a, et c'est justement ce qui manque aux Etats-Unis, qui avec un territoire moindre que le nôtre, à nourrir cent millions de population, tandis que nous, nous ne sommes qu'environ dix millions. Ça saute aux yeux.

De plus les agriculteurs de l'Ontario et de l'Ouest, ont besoin d'une machinerie agricole très dispendieuse; l'étendue de leurs terres est tellement considérable, qu'ils sont forcément obligés de dépenser des sommes énormes pour se procurer ce matériel agricole, de fabrication américaine pour la grande partie. Avec le libre-échange, M. Crerar se propose de laisser entrer en franchise, toute cette machinerie, afin que les agriculteurs de l'Ouest puissent être dispensés de payer la douane au gouvernement canadien sur ces mêmes articles.

De suite, de ce côté-là seul, le pays entier subira une perte d'argent assez considérable, pour favoriser uniquement les fermiers de l'Ouest. M. Crerar annonce qu'il imposera une taxe directe sur chaque arpent de terre du pays, c'est probablement de cette source qu'il attend l'argent nécessaire pour remplacer ce que le gouvernement retirera en moins par cette remise sur les droits de douanes, car à l'heure où nous sommes malgré les taxes énormes que nous avons à payer il manque chaque année des centaines de millions pour boucler les deux bouts.

Ensuite il y a le grain, les Américains en ont besoin de notre grain, non seulement pour eux, mais comme ils sont commerçants hors ligne, ils en achètent au Canada pour le revendre à d'autres pays, à la Russie même.

En avons-nous à vendre, du grain, nous, de la province de Québec? Nous n'en produisons même pas assez pour notre propre consommation. C'est vrai ça n'est-ce pas?

Or, les Américains vont chercher le grain dans l'Ouest, prennent tout ce qu'ils peuvent, chargent des navires et des convois de chemins de fer entiers, de ce grain. Ils en achètent même tant, que la production est rapidement sortie des greniers des fermiers de l'Ouest et transportée en d'autres mains. Ensuite, ce qui arrive, vous le savez, les prix montent et montent tout le temps. De telle sorte que nous, lorsque nous en avons besoin de grain, pour nos semences ou autre besoin, on le paye cher, très cher même. La farine devient hors de prix, le pain, etc., etc.

Encore, si tout cet argent allait aux fermiers de l'Ouest, nous n'aurions pas raison d'être jaloux, mais non, au temps de la grande hausse, il y a belle lurette qu'il ne leur en reste que juste assez pour les prochaines semences.

Croyez bien que tant que le produit agricole est aux mains du cultivateur on entend jamais parler de hausse, mais c'est précisément lorsque les commerçants contrôlent ces produits que la vente commence à se faire, au profit des spéculateurs.

Voilà pour l'Ouest, lui à tout à y gagner, c'est un pays absolument agricole et non industriel.

Quant à nous de la province de Québec, qu'avons-nous à vendre aux Etats-Unis en fait de produits agricoles? Du grain, n'en parlons pas. Dans notre région, il y a les patates; ils en produisent plus qu'il ne leur en faut. Vous le savez, vous en avez fait l'expérience. L'an dernier les patates ont commencé à se vendre, à l'autonne; les commerçants offraient un prix raisonnable. Ça pas duré longtemps, par exemple, de suite les Américains ont eu peur de la compétition canadienne et après s'être rendus compte qu'il y avait surproduction de patates aux Etats-Unis, vite un embargo sur les patates: Vous ne passerez pas.

Et de fait, il y a des chars chargés de patates qui ont été obligés de rebrousser chemin et de s'en revenir à Montréal; c'est ce qu'explique vos pertes énormes sur votre récolte de l'an dernier.

Avec le libre échange de M. Crerar, il pourrait arriver plus souvent que vous ne le croyez, que le surplus américain, en patates, serait tout bonnement un bon jour sur le marché de Montréal, pour vous faire concurrence.

Et nos industriels donc! Eux seraient en bonne posture, par exemple.

Actuellement les Américains, afin de pouvoir lutter avec nos industriels canadiens se voient forcés de venir bâtir des manufactures, ici, au pays, dans notre province. Ils dépendent

des sommes énormes à cette fin, et emploient un nombre très considérable d'ouvriers, dans toutes les lignes. De même que nos industriels canadiens. C'est ce qui fait notre richesse dans la province de Québec.

Que le gouvernement canadien ouvre la porte gratuitement, et vous verrez le pays inondé de marchandises américaines, au détriment de nos propres manufacturiers, et, principalement de leurs nombreux employés. La conséquence de cela est plus que redoutable, pensez-y bien. Ça vaut la peine.

L'Ouest est un pays absolument producteur de grains, et acheteur de machineries agricoles les plus dispendieuses. Il est libre-échangiste, ça ce comprend, il y voit son intérêt.

L'Est, lui est agricole, et surtout industriel. Il ne peut pas être libre-échangiste, c'est contre ses intérêts.

La province de Québec n'y peut rien gagner, en élisant un fermier, et M. Crerar, le chef du parti fermier, l'a si bien compris qu'il ne pouvait nous offrir rien de bon, qu'il n'a pas eu l'audace de venir faire des discours et exposer son programme parmi nous.

De fait il n'y a aucune organisation fermière véritablement Crerar, dans notre province.

Vous comprendrez facilement, pourquoi on ne voit pas de candidats pour M. Crerar, le chef du parti fermier, et pourquoi encore, on voit autant de nuances, chez les candidats fermiers. Les uns sont fermiers-progressistes, d'autres libéraux-fermiers, fermiers-protectionnistes, etc., etc.

C'est qu'on ne peut pas dans notre province, en aucune façon, être pour le programme de M. Crerar; le bon sens le dit, c'est contre notre intérêt.

Imaginez-vous bien un fermier-protectionniste. De quel côté va-t-il diriger sa barque celui-là, je vous le demande.

Il est pour le parti conservateur et en même temps pour le parti libéral. Quel va être son choix? Il y a les promesses électorales, mais sur ces promesses-là il ne faut pas y compter, on sait ce qu'elles valent.

Voilà pourquoi, il faut se défier, comme de la peste, de ces candidatures à double sens.

Soyons prudents, ne nous laissons pas tromper comme en 1911. Pour voter pour le renversement sûr et certain de Meighen, mardi prochain, pas d'hésitation, notre vote unanime pour D'Anjou, le véritable candidat dont on est certain du vote pour écarter Meighen.

Tout le monde aux polls, mardi prochain, et s'il y a encore un peu d'hésitations, souvenons-nous de toutes les humiliations que nous avons eues à souffrir ces dernières années.

PAS SÉRIEUX

Amqui, 30 nov. 1921.

Le Progrès du Golfe, Rimouski.

Monsieur le Directeur,

La tribune libre intitulée un polisson de Rimouski parue dans votre dernier numéro et signée un "Electeur d'Amqui", n'a pas dû être prise au sérieux par les électeurs et électrices du comté de Rimouski. Les personnes au courant de ce qui se passe ont reconnu l'auteur de cette lettre qui est le même, à n'en pas douter, de celle que l'Hon. M. Caron a rendue publique à Matane, et dans laquelle ce dernier offrait de dénoncer les jeunes gens de son comté, à la condition qu'on lui donne une place.

M. D'Anjou n'a pas été polisson mais il a tout simplement justifié de la belle façon le traitre qu'est M. Boulay qui a l'audace de se présenter comme libéral-fermier-protectionniste dans notre beau comté, mais que le verdict populaire va écraser pour toujours, mardi prochain.

Merci M. le Directeur, Un électeur d'Amqui.

LES HEURES DE VOTATION LE 6 DECEMBRE

Les bureaux seront ouverts de 8 heures du matin à 6 heures du soir, dans les villes et les campagnes.

Dans tous les districts, soit ruraux soit urbains les heures générales de votation seront les mêmes le jour de l'élection. Dans les cercles officiels on insiste sur le fait qu'il n'y ait pas d'erreur qui pourraient faire perdre leur vote à un certain nombre d'électeurs.

En 1920, alors que l'Acte des Elections du Dominion était soumis au Parlement, des clauses furent incluses stipulant que les bureaux de votation des villes s'ouvriraient à six heures du matin et resteraient ouverts jusqu'à six heures du soir. Mais il fut constaté que peu de voteurs se rendaient aux bureaux de votation de bonne heure le matin et que les candidats avaient de la difficulté à trouver des représentants pour demeurer à ces bureaux. Alors on a décidé, et pour les villes et pour les campagnes, d'ouvrir les bureaux de votation à huit heures du matin et de les fermer à six heures du soir. Ces heures seront en vigueur le 6 décembre.

Pour la candidature de M. LAVOIE

Déclaration Assermentée

de M. Alfred Lavoie

Monsieur le Directeur

du "Progrès du Golfe",

Cher monsieur.

Veillez s'il vous plaît publier l'affidavit ci-joint. Ce sera ma réponse aux prétentions absurdes et mensongères de mon adversaire M. D'Anjou et de ses amis, à l'effet que je suis le candidat du Gouvernement Meighen dans la présente lutte.

Province de Québec,

District de Rimouski.

AFFIDAVIT

Je soussigné, Alfred Lavoie, cultivateur, de la Pointe-au-Père, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, fais les déclarations suivantes :

Je prends Dieu à témoin que, ni directement ni indirectement, je n'ai jamais reçu un sou du Gouvernement Meighen, ni du parti Meighen, ni d'aucun conservateur, ni d'aucun partisan de Meighen pour défrayer les dépenses de ma campagne électorale, ni pour payer mon dépôt comme candidat.

Je jure que je n'ai reçu aucune promesse d'argent ou de faveur quelconque de la part du Gouvernement Meighen ni d'aucun partisan de Meighen, ni d'aucun conservateur, pour et à quelque fin que ce soit.

Je jure que je ne suis pas le candidat du Gouvernement Meighen ni du parti de Meighen, mais uniquement et simplement le candidat du parti AGRAIRE-PROGRESSISTE de la Province de Québec, choisi par une Convention des cultivateurs du comté de Rimouski.

En foi de quoi, j'ai signé les présentes à Mont-Joli le 28 novembre 1921.

(Signé) ALFRED LAVOIE.

Candidat.

Assermenté devant moi à Mont-Joli le 28 novembre 1921.

(Signé) JOS. DUBE, N.P., Comm. Cour Sup. Dist. Rim.

Maintenant, j'invite et je défie M. D'Anjou ou qui que ce soit de me faire arrêter pour parjure si mon adversaire et ceux qui l'appuient sont en mesure de soutenir et d'établir que ma déclaration assermentée ne contient pas la vérité. La vérité, toute la vérité, rien que la vérité, c'est que je suis le candidat du parti agraire de la Province de Québec, que j'ai été choisi par une convention des fermiers du comté de Rimouski, et que je brigue les suffrages en qualité de

MENTEZ, MENTEZ

Les partisans de M. D'Anjou disent dans les campagnes, pour éloigner les cultivateurs du parti agraire, dans le programme du parti fermier il y a un article à l'effet que pour payer les dettes du pays les terres des cultivateurs devront être frappées d'une lourde taxe spéciale. C'est un des nombreux mensonges auxquels ont recours nos adversaires pour discréditer le parti progressiste et le faire mépriser par nos cultivateurs. La vérité vraie c'est que les Fermiers-Progressistes veulent que les terres IMPRODUCTIVES et DETENUES PAR DES PARTICULIERS POUR FINS DE SPECULATION soient frappées d'un impôt spécial, mais pas les terres des cultivateurs.

Voyez-vous comme les adversaires du Parti Fermier ne reculent devant aucun mensonge et aucune canaillerie. Cette clause du programme fermier est tout en faveur des cultivateurs et les protégera.

Progressiste.

M. D'ANJOU CONTRE LES FEMMES AU PARLEMENT LES FEMMES VOTERONT CONTRE D'ANJOU.

M. D'Anjou est un de ces députés qui s'est opposé en Chambre à la passation d'une loi accordant aux femmes le droit de voter. M. D'Anjou sentait-il que les femmes de son comté étaient à redouter pour lui? Dans tous les cas, à cette occasion, il a fait un grand discours pour protester contre cette loi qui mettait enfin les femmes au rang des hommes et sur le même pied qu'eux. En résumé M. D'Anjou ne voulait pas que nous, les femmes, nous ayons le droit d'avoir notre mot à dire dans l'élection des députés et dans la direction des affaires du pays. Comme si nous étions moins intelligentes que les hommes en politique. C'est une injure dont nous devons nous souvenir. Mesdames et mesdemoiselles, M. D'Anjou ne voulait pas de notre vote alors. Malgré lui nous avons aujourd'hui ce privilège qui nous honore. Et bien, nous nous en servirons contre lui. Votons toutes en foule, et VOTONS CONTRE LUI. Il n'est pas assez gentil pour nous. Il ne mérite pas que nous lui donnions nos suffrages. Votons pour M. Alfred Lavoie.

Une électrice.

candidat fermier-progressiste.

Bien à vous,

ALFRED LAVOIE,

Candidat du parti fermier

TRIBUNE LIBRE

—o—

Monsieur le directeur du

Progrès du Golfe,

Rimouski.

Monsieur le directeur,

L'authenticité de la lettre par laquelle M. Herménégilde Boulay, ex-M.P. pour Rimouski, s'offrait d'être délateur et juge des conscripts dans sa région ne peut être révoquée en doute. Ce pitoyable politicien, aussi maladroit et stupide qu'intrigant et vindicatif, ne peut nier le rôle ignoble, odieux, qu'il était prêt à remplir auprès de ses compatriotes pour se venger en les dénonçant à l'autorité militaire et en essayant de les faire condamner à marcher sous les drapeaux. Un détective agent du Gouvernement aurait été dans sa mission et son rôle, mais pas M. Boulay. La découverte de cette inconcevable lettre et la publicité sensationnelle que la presse lui a faite ont été comme un coup de masse sur le crâne de notre ancien député, et il n'est pas besoin d'être prophète pour prédire que M. Boulay sera, le soir du scrutin, écrasé, anéanti par le vote de ses compatriotes électeurs, assurant, par le fait même, malheureusement, l'élection de son impopulaire adversaire François Pelletier.

M. Boulay est un fourbe et tortueux personnage dont l'hypocrisie et les sales manœuvres méritaient d'être dévoilées au grand jour. C'est fait. Le jour du vote, il recevra comme un coupable son juste châtiment. Il est regrettable toutefois que celui qui soit appelé à bénéficier de cette indignité du candidat Boulay soit l'insignifiant et prétentieux Dandin-François Pelletier, qui devra son élection non à sa popularité personnelle et à la force de la cause qu'il défend, mais au fait que son adversaire est tellement discrédité que les électeurs se résignent à choisir entre ces deux mauvais farceurs le moins répugnant.

UN FERMIER de la Vallée.

P. S.—Le texte de la lettre de M. Boulay à laquelle je fais allusion ci-dessus se lit comme suit: Je vous saurais gré de la publier à titre d'information :

Sayabec, janv. 18, 1918.

A l'Hon. Ministre de la Milice, Ottawa.

Monsieur,

Il serait important que vous auriez d'autres représentants militaires que ceux qui sont actuellement à Lac à Saumon et Sayabec, si vous voulez avoir quelques recrues à ces deux endroits. J'ai offert mes services déjà depuis quelques temps en demandant de me nommer à la place d'Alphonse Rioux, cultivateur de Sayabec qui représente ici la Milice et qui est contre le gouvernement et il n'y a encore rien de fait. Même le major Jones de Québec paraît vouloir maintenir Rioux dans ses fonctions. Je sais d'une manière certaine que plusieurs jeunes gens dont j'ai déjà communiqué les noms au colonel Jones ont été exemptés tant par certains officiers médicaux que par le tribunal de Sayabec, lesquels n'auraient jamais dû l'être. A part cela j'ai donné les noms de quelques-uns qui se sont pas rapportés, d'autres qui sont allés aux polls voter sans être sur les listes durant qu'ils étaient des soldats et votant sous ce prétexte, tout en ayant leur exemption dans leurs poches. Enfin tout ceci devrait être révisé et si on me nomme à la place de Rioux, je pourrai y voir.

Espérant qu'on donnera suite à ces quelques remarques, je suis,

Votre tout dévoué,

H. BOULAY,

ex-M.P. pour Rimouski.

NOTES LOCALES

—Mlle Valérie St-Laurent, de St-Anaclet, est de retour d'un voyage d'un mois à Québec chez des parents et amies.

Pour les maux ordinaires et de tous les jours de l'humanité souffrante, il n'y a rien qui soit comparable au Tanlac. Dr Louis F. Lepage.

—Mlle Lucienne Marchand, de Rivière-du-Loup, est en notre ville, en visite chez son frère M. Naz. Marchand et Mme Alphonse Couillard.

Faites disparaître cette terrible insomnie qui vous torture toutes les nuits. Faites en sorte que votre sommeil soit paisible et réparateur. Le Tanlac vous le donnera. Dr Louis F. Lepage.

Pour renverser Meighen

IL FAUDRA ELIRE

D'ANJOU

MARDI

Il n'y a pas à sortir de là, D'ANJOU est certainement pour KING, contre Meighen, et de son vote soyez-en sûr.

Remplissez votre bulletin de vote en mettant votre croix telle qu'indiquée ci-dessous, et vous ne vous tromperez pas.

1 J. E. S. EMMANUEL D'ANJOU
de la ville de Rimouski, agent
d'assurances.

X

2 ALFRED LAVOIE
de Ste-Anne de la Pointe-au-Père (par.)
cultivateur.

Dames, Demoiselles, Hommes mariés, Jeunes gens, VOTEZ TOUS, MARDI, pour D'ANJOU le Candidat du Peuple.

Electeurs et Electrices

Le bien se fait sans bruit. Electeurs et électrices du Comté de Rimouski, votez tous le 6 décembre; mais votez TRANQUILLEMENT et SUREMENT pour le candidat fermier ALFRED LAVOIE, en apposant votre croix sur le bulletin de la manière ci-après.

1 J. E. S. EMMANUEL D'ANJOU
de la ville de Rimouski, agent
d'assurances.

2 ALFRED LAVOIE
de Ste-Anne de la Pointe-au-Père (par.)
cultivateur.

X

—Mlle Thérèse Côté, de Cap Chat, est actuellement en promenade chez sa soeur, Mme P. E. Gagnon, avocat.

Le Tanlac est purement végétal, il est fait de racines, d'herbes et d'écorces comme de la science pour leurs qualités bienfaisantes. Dr Louis F. Lepage.

NOTE DE LA REDACTION

Nous sommes forcément obligé de remettre, au prochain numéro, plusieurs articles, correspondances etc, pour nous rendre à la demande des candidats et de leurs agents qui requièrent la publication des articles qu'ils nous ont adressés.

PEINTURE! PEINTURE!

Vous trouverez chez M. Ed. Tremblay, rue St-Pierre, un bel assortiment de peinture de la meilleure qualité, huile de lin, etc., à 20 p.c. meilleur marché que n'importe où ailleurs.

AGENTS DEMANDES

pour la vente des PARATONNERRES "SHIM-FLAT"

—o—

Protection absolue contre les avaries de la foudre. Nous enseignons comment faire ces installations scientifiques. Position avantageuse offerte à un homme compétent. S'adresser à SHIM MFG. CO. OF CANADA, Limited, GUELPH, ONT.

Voulez-vous

entendre de la BELLE MUSIQUE?

Achetez le Phonographe BERTINOLA.

Vous serez surpris de l'entendre avec sa chambre de résonnance toute en bois, ce qui lui donne un son très doux et naturel. Sa caisse est faite d'acajou véritable. Il n'y a pas d'imitation.

Octave Bertin - Mont-Joli.

Clavigraphes

ET

Clavigraphes

Machines à Additionner

Quand vous aurez besoin d'une machine à écrire, je pourrais vous épargner de l'argent dans votre achat. Toujours à vendre machines neuves et d'occasion.

La machine à additionner

VICTOR

est la machine pratique par excellence. Conditions de paiement faciles.

CAMILLE ROSS

RIMOUSKI